

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-00023

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mercredi 1^{er} 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'une piscine creusée en façade du bâtiment principal.

La réglementation en vigueur

Selon l'article 6.3.3, au paragraphe 1, alinéa 3, du Règlement de zonage no 2016-532 actuellement en vigueur, l'aménagement d'une piscine ou d'un spa en cour avant peut être autorisé à la condition de respecter l'ensemble des dispositions et notamment la suivante :

- la piscine ou le spa doit être implanté hors de l'espace où se situe la (les) façade(s) avant du bâtiment principal.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 398 201, cadastre du Québec, sise au 105, rue du Versant Ouest, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 07 octobre 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 19 septembre 2025

(Signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nancy Meese, secrétaire de direction pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public ci-contre, en affichant une copie à la mairie et en publiant une copie sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 19 septembre 2025.

(Signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier